Mieux Comprendre l'Espace

Géovision

Revue du Laboratoire Africain de Démographie et des Dynamiques Spatiales

Département de Géographie -Université Alassane Ouattara

N°008, DÉCEMBRE 2022 ISSN: 2707- 0395

VOLUME 1

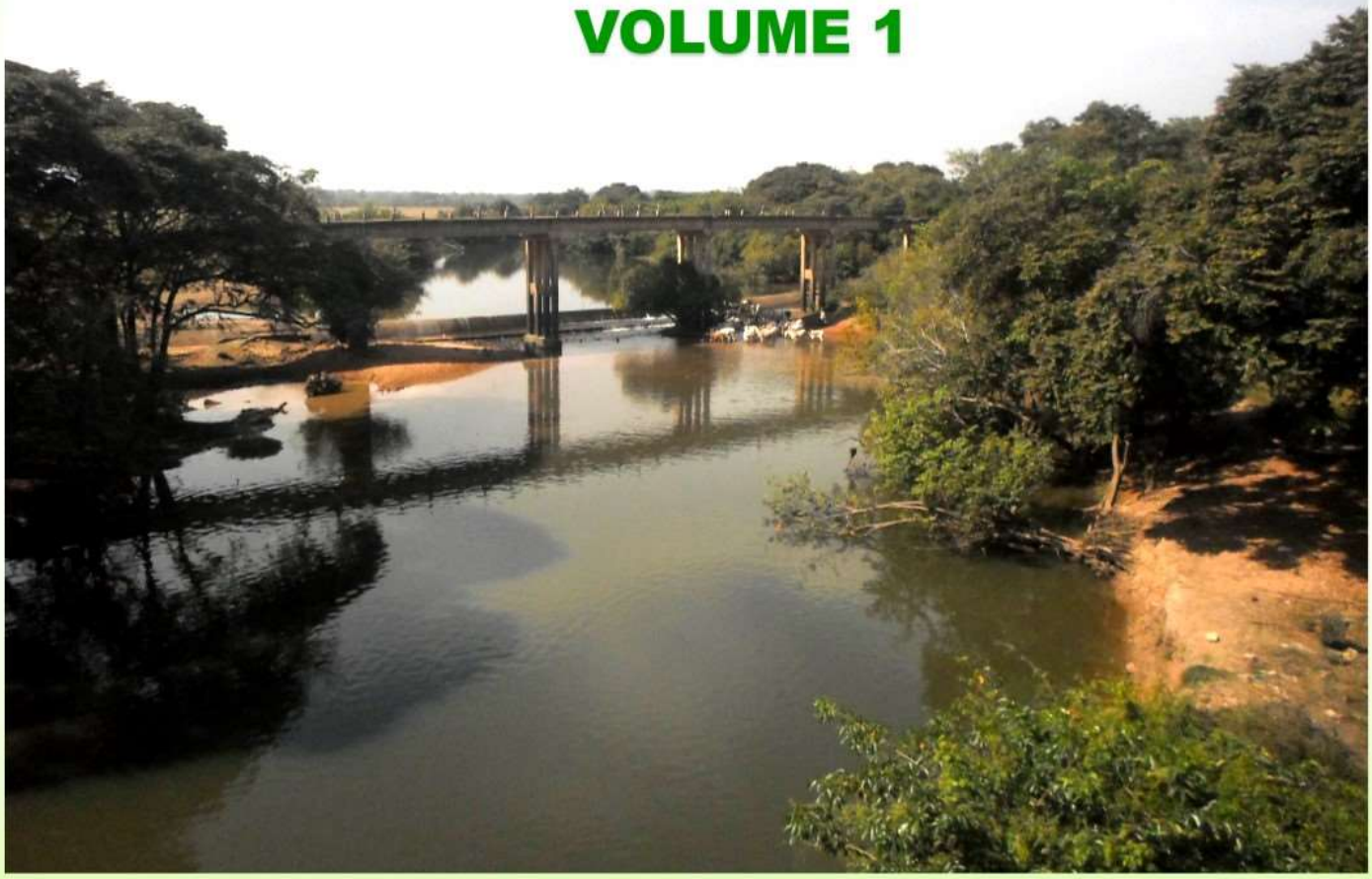

République de Côte d'Ivoire

BP V18 Bouaké 01

Téléphone: (+225) 07 07 06 91 71/ 01 03 59 34 32/ 05 05 05 84 01

Courriel: revuegeovision@gmail.com

Site Internet: www.laboraddys.com

ADMINISTRATION DE LA REVUE

Directeur de publication : Pr MOUSSA Diakité**,** Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef : Pr LOUKOU Alain François, Professeur Titulaire, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Rédacteur en chef adjoint : Dr ZAH Bi Tozan, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Dr DIARRASSOUBA Bazoumana, Maître de Conférences, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr FOFANA Bakary, Géographe, Chercheur Indépéndant

Dr ADOU Bosson Camille, Géographe, Chercheur Indépéndant

Dr TANOH Ané Landry, Géographe, Chercheur Indépéndant

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Pr MOUSSA Diakité, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BÉCHI Grah Félix, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

PhD : Inocent MOYO, University of Zululand (Afrique du Sud) / Président de la Commission des études africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI)

Pr AFFOU Yapi Simplice, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ALOKO N'guessan Jérôme, Université Félix Houphouët Boigny Cocody-Abidjan (Côte d'Ivoire)

Pr ASSI-KAUDJHIS Joseph P., Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr BIGOT Sylvain, Université Grenoble Alpes (France)

Professor J.A. BINNS, Géographe, University of Otago (Nouvelle-Zélande)

Pr BOUBOU Aldiouma, Université Gaston Berger (Sénégal)

Pr BROU Yao Télésphore, Université de La Réunion (La Réunion-France)

Pr Momar DIONGUE, Université Cheick Anta Diop (Dakar-Sénégal)

Pr Emmanuel EVENO, Université Toulouse 2 (France)

Pr KOFFI Brou Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr KONÉ Issiaka, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Pr Nathalie LEMARCHAND, Université Paris 8 (France)

Pr Pape SAKHO, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Pr SOKEMAWU Koudzo Yves, Université de Lomé (Togo)

Dr Ibrahim SYLLA, Université Cheick Anta Diop, (Dakar-Sénégal)

Dr LOUKOU Alain François, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr VEI Kpan Noel, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ZAH Bi Tozan, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr DIOMANDÉ Béh Ibrahim, Université Alassane Ouattara (Bouaké- Côte d'Ivoire)

Dr SORO Nabegue, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr KOFFI Kan Émile, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Dr ETTIEN Dadja Zenobe, Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)

Instructions aux auteurs

Dans le souci d'uniformiser la rédaction des communications, les auteurs doivent se référer aux normes du Comité Technique Spécialisé (CTS) de Lettres et Sciences Humaines/CAMES. En effet, le texte doit comporter un titre (Times New Roman, taille 12, Lettres capitales, Gras), les Prénom(s) et NOM de l'auteur ou des auteurs, l'institution d'attache, l'adresse électronique de (des) auteur(s), le résumé en français (250 mots), les mots-clés (cinq), le résumé en anglais (du même volume), les keywords (même nombre que les mots-clés). Le résumé doit synthétiser la problématique, la méthodologie et les principaux résultats. Le manuscrit doit respecter la structure d'un texte scientifique comportant : Introduction (Problématique ; Hypothèse compris) ; Approche méthodologique ; Résultats et Analyse ; Discussion ; Conclusion ; Références bibliographiques. Le volume du manuscrit ne doit pas excéder 15 pages, illustrations comprises. Les textes proposés doivent être saisis à l'interligne 1, Times New Roman, taille 11.

1. Les titres des sections du texte doivent être numérotés de la façon suivante : 1. Premier niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras) ; 1.1. Deuxième niveau (Times New Roman, Taille de police 12, gras, italique) ; 1.2.1. Troisième niveau (Times New Roman, Taille de police 11, gras, italique).

2. Les illustrations : les tableaux, les cartes, les figures, les graphiques, les schémas et les photos doivent être numérotés (numérotation continue) en chiffres arabes selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Ils doivent comporter un titre concis, placé au-dessus de l'élément d'illustration (centré ; taille de police 11, gras). La source (centrée) est indiquée en dessous de l'élément d'illustration (Taille de police 10). Ces éléments d'illustration doivent être annoncés, insérés puis commentés dans le corps du texte.

3. Notes et références : 3.1. Éviter les références de bas de pages ; 3.2. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, ainsi qu'il suit : -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'auteur, année de publication, pages citées. Exemple : (D. MOUSSA, 2018, p. 10) ; -Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms et Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées). Exemple : D. MOUSSA (2018, p. 10).

4. La bibliographie : elle doit comporter : le nom et le (les) prénom (s) de (des) auteur(s) entièrement écrits, l'année de publication de l'ouvrage, le titre, le lieu d'édition, la maison d'édition et le nombre de pages de l'ouvrage. Elle peut prendre diverses formes suivant le cas :
- *pour un article :* LOUKOU Alain François, 2012, « La diffusion globale de l'Internet en Côte d'Ivoire. Évaluation à partir du modèle de Larry Press », in *Netcom*, vol. 19, n°1-2, pp. 23-42.

- *pour un ouvrage :* HAUHOUOT Asseypo Antoine, 2002, *Développement, aménagement, régionalisation en Côte d'Ivoire*, EDUCI, Abidjan, 364 p.

- *un chapitre d'ouvrage collectif* : CHATRIOT Alain, 2008, « Les instances consultatives de la politique économique et sociale », in Morin, Gilles, Richard, Gilles (dir.), *Les deux France du Front populaire*, Paris, L'Harmattan, « Des poings et des roses », pp. 255-266.

- *pour les mémoires et les thèses :* DIARRASSOUBA Bazoumana, 2013, *Dynamique territoriale des collectivités locales et gestion de l'environnement dans le département de Tiassalé*, Thèse de Doctorat unique, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 489 p.- *pour un chapitre des actes des ateliers, séminaires, conférences et colloque* : BECHI Grah Felix, DIOMANDE Beh Ibrahim et GBALOU De Sahi Junior, 2019, Projection de la variabilité climatique à l'horizon 2050 dans le district de la vallée du Bandama, Acte du colloque international sur « *Dynamique des milieux anthropisés et gouvernance spatiale en Afrique subsaharienne depuis les indépendances* » 11-13 juin 2019, Bouaké, Côte d'Ivoire, pp. 72-88

- *Pour les documents électroniques* : INS, 2010, *Enquête sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire*. Disponible à : http://www.ins.ci/n/documents/travail_enfant/Rapport%202008-ENV%202008.pdf, consulté le 12 avril 2019, 80 p.

Éditorial

Comme intelligence de l'espace et savoir stratégique au service de tous, la géographie œuvre constamment à une meilleure compréhension du monde à partir de ses approches et ses méthodes, en recourant aux meilleurs outils de chaque époque. Pour les temps modernes, elle le fait à l'aide des technologies les plus avancées (ordinateurs, technologies géospatiales, à savoir les SIG, la télédétection, le GPS, les drones, etc.) fournissant des données de haute précision sur la localisation, les objets et les phénomènes. Dans cette quête, les dynamiques multiformes que subissent les espaces, du fait principalement des activités humaines, offrent en permanence aux géographes ainsi qu'à d'autres scientifiques des perspectives renouvelées dans l'appréciation approfondie des changements opérés ici et là. Ainsi, la ruralité, l'urbanisation, l'industrialisation, les mouvements migratoires de populations, le changement climatique, la déforestation, la dégradation de l'environnement, la mondialisation, etc. sont autant de processus et de dynamiques qui modifient nos perceptions et vécus de l'espace. Beaucoup plus récemment, la transformation numérique et ses enjeux sociaux et spatiaux ont engendré de nouvelles formes de territorialité et de mobilité jusque-là inconnues, ou renforcé celles qui existaient au préalable. Les logiques sociales, économiques et technologiques produisant ces processus démographiques et ces dynamiques spatiales ont toujours constitué un axe structurant de la pensée et de la vision géographique. Mais, de plus en plus, les sciences connexes (sciences sociales, sciences économiques, sciences de la nature, etc.) s'intéressent elles aussi à l'analyse de ces dynamiques, contribuant ainsi à l'enrichissement de la réflexion sur ces problématiques. Dans cette perspective, la revue Géovision qui appelle à observer attentivement le monde en vue de mieux en comprendre les évolutions, offre aux chercheurs intéressés par ces dynamiques, un cadre idéal de réflexions et d'analyses pour la production d'articles originaux. Résolument multidisciplinaire, elle publie donc, outre des travaux géographiques et démographiques, des travaux provenant d'autres disciplines des sciences humaines et naturelles. Géovision est éditée sous les auspices de la Commission des Études Africaines de l'Union Géographique Internationale (UGI),

une instance spécialement créée par l'UGI pour promouvoir le débat académique et scientifique sur les enjeux, les défis et les problèmes spécifiques de développement à l'Afrique. La revue est semestrielle, et parait donc deux fois par an (en anglais et en français).

Bouaké, le 16 Septembre 2019

La rédaction

AVERTISSEMENT

Le contenu des publications n'engage que leurs auteurs. La Revue Géovision ne peut, par conséquent, être tenue responsable de l'usage qui pourrait en être fait.

SOMMAIRE

LES REFORMES DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORETS (SODEFOR) ET LEUR IMPACT DANS LA LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION EN CÔTE D'IVOIRE DE 1980 A 2000, Alain Konan BROU 9

OFFRE DE SANG AU CNTS DE BAMAKO : PROBLÈMES ET STRATÉGIES D'ACCÈS DES POPULATIONS, [1]-Issa DIALLO , [2]-Anassa TRAORE, [3]-Adama TRAORE 19

LA GOUVERNANCE DE L'EAU D'IRRIGATION DANS LE SECTEUR RIZICOLE DE SOSSE-SIBILA EN ZONE OFFICE RIZ SEGOU : ENJEUX ET CONTRAINTES, Baba COULIBALY..... 30

LE MILIEU RURAL DE LA RÉGION DE GBÊKÊ (CENTRE DE LA CÔTE D'IVOIRE) : UN ESPACE MOINS NANTI EN INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES, Souleymane TOURE[1], Yao Jean Julius KOFFI[2]..... 42

ÉTUDE DE LA CINÉMATIQUE (1979-2019) DE LA FLECHE SABLEUSE DE LA LANGUE DE BARBARIE, LITTORAL NORD SÉNÉGALAIS, Amadou Abou SY..... 58

LE COUSINAGE A PLAISANTERIE POUR LA RÉSOLUTION DU CONFLIT EN CASAMANCE, Ibrahima BA 70

STRATÉGIES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À BINGERVILLE (CÔTE D'IVOIRE), Deagai Parfaite DIHOUEGBEU 80

INSUFFISANCES DE L'EVALUATION SOMMATIVE DE LA PRODUCTION ECRITE EN FRANÇAIS : CAS DES CLASSES DE TROISIEME DES ETABLISSEMENTS SECONDAIRES PUBLICS DE LA COMMUNE DE PORT-BOUËT, Eben-Ezer Kouamé TANON..... 93

CONSTRUCTION DES GRANDS BARRAGES ET PROBLÉMATIQUE DU DÉPLACEMENT DES POPULATIONS : CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE KANDADJI AU NIGER, SAIDOU Abdoulkarimou[1], KOMBIENI Hervé Azouma[2] 110

L'IGNAME : UNE ALTERNATIVE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS LA SOUS – PREFECTURE DE DIMBOKRO, AHOUSSI N'Guessan Maxime[1], KONE Tanyo Boniface[2], DIAKITE Moussa[3] 126

ASPECTS SOCIO-ÉCONOMIQUES DES SYSTÈMES D'IRRIGATION EN RÉPONSE AUX EFFETS DES VARIABILITÉS CLIMATIQUES SUR LE PLATEAU ADJA AU SUD-OUEST DU BÉNIN, SEWADE SOKEGBE Grégoire[1], Clément Codjo GNIMADI[2], HOUNLIHO V. Beaudelaire A. [3] 137

DIVERSITÉ ETHNIQUE, DÉMOCRATIE ET LIEN SOCIAL EN AFRIQUE, Afiyo ASSIVON (Sœur Louise de Jésus)..... 154

ANALYSE DE L'OCCUPATION ET USAGES DES TERRES SUR L'AXE DAOUKRO-BONGOUANOU (CÔTE D'IVOIRE), Laurent Kouassi KOUAKOU[1], Amédée Bosson KOUAME[2], Boris Aubin Kouassi KOUADIO[3], Béh Ibrahim DIOMANDE[4], Diakité MOUSSA[5] 166

DRONE AS AN AUXILIARY TOOL FOR DEGRADED MANGROVES CHARACTERIZATION IN THE NORTH OF LIBREVILLE – NW/GABON, Dieudonné Moukétou-Tarazewicz, Jean-Bernard Mombo[2], Marjolaine Okanga Guay[2], Médard Obiang Ebanega[2], Bruno Nkoumakali[2], Leaticia Rogombe[2], Michel Mbadinga[2] 181

DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA DECENTRALISATION DANS LA COMMUNE RURALE DE SOUBAKANIEDOUGOU AU BURKINA FASO, Aridjouma FAYAMA, Dramane DAHANI[*]..... 191

COMMERCIALISATION DES LÉGUMES FEUILLES LOCALES : UNE VÉRITABLE OPPORTUNITÉ D'AUTONOMISATION DES FEMMES DE LA COMMUNE DE YOPOUGON, Florence YAPO[1], Tangologo SILUE[2] 207

PRODUCTION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS VIVRIERS DANS LA COMMUNE DE GLAZOUE AU CENTRE DE LA REPUBLIQUE DU BENIN, Tognidè Auguste HOUINSOU [(1)] - Paulin Mintongninou HESSOU [(2)] 219

LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DES MOUVEMENTS DE POPULATIONS DANS LA COMMUNE RURALE DE SAABA, OUAGADOUGOU, BURKINA FASO, NIKIEMA Wendkouni Ousmane*, SANOGO Salifou**, et YANOGO Pawendkisgou Isidore*** 237

LES SITES ETHNOGRAPHIQUES DE LA VILLE DE GAOUA À L'ÉPREUVE DE L'URBANISATION : ÉTAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES DE SAUVEGARDE, BIRBA Noaga[1], DA Dar[2] 250

DYNAMIQUE DE TRANSFORMATION DES AGRO-SOCIO-ECOSYSTEMES DES TERRITOIRES DU SINE (SENEGAL), CHEIKH TINE 264

REORIENTATION UNIVERSITAIRE ET PERFORMANCE DES ETUDIANTS A L'UNIVERSITE DE LOME, Yawo Adzéoda HOLU* 278

LES PLAGES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE SAN PEDRO FACE AUX DÉFIS DU TOURISME DURABLE, BISSOU Guikahué Daniel[1] , Pascal Hugues AYEKPA[2] 291

VALORISATION DES DÉCHETS SOLIDES DU MARCHE DE SAN, UNE ANALYSE SOCIOLOGIQUE DES STRATEGIES D'EDUCATION ENVIRONNEMENTALE, Yakouréoun DIARRA [(1)*], Gaoussou DEMBELE [(2)] 307

ENJEUX DU PROCESSUS DE TERRITORIALISATION DE LA PERIPHERIE DE SAINT-LOUIS AU SÉNÉGAL, NAKOUYE Nicolas 321

LA RÉGIONALISATION AU SÉNÉGAL : ENJEUX ET PERSPECTIVES, Binette NDIAYE 335

L'ARCHEOLOGIE DE LA CONSCIENCE MORALE, Hyacinthe Aboa ACHI..... 348

LE SMARTPHONE EN MILIEU UNIVERSITAIRE À BOUAKÉ (CENTRE CÔTE D'IVOIRE) , KOFFI Yao Julien 357

LES FACTEURS DE L'ENROLEMENT DES JEUNES DANS LES GROUPES EXTREMISTES VIOLENTS AU CENTRE DU MALI, Doudou Ben Béchir NIANG[1] , Salif KONE[2] 370

LA CONCEPTION DE L'ESPACE PUBLIC COMME INSTRUMENT DE MARKETING TERRITORIAL. LE CAS DU PARC LA MEXICANA, Elizabeth ESPINOSA DORANTES, Christof GÖBEL..... 377

CONSTRUCTION DES GRANDS BARRAGES ET PROBLÉMATIQUE DU DÉPLACEMENT DES POPULATIONS : CAPITALISATION DE L'EXPÉRIENCE DU BARRAGE HYDRO-ÉLECTRIQUE DE KANDADJI AU NIGER

SAIDOU Abdoulkarimou[1], KOMBIENI Hervé Azouma[2]

1- *Géographe-aménagiste, Enseignant-Chercheur à l'Université de Tillabéri, Maître -Assistant du CAMES, (227) 96 81 22 04, saidoul01@yahoo.fr*

2- *Géographe de la population, Enseignant-Chercheur à l'Université d'Abomey-Calavi, Maître de Conférences (CAMES), (229) 97 60 99 66, hervekombieni@yahoo.fr*

Résumé

Dans l'optique de réduire la pauvreté grâce à la régénération des écosystèmes, la sécurité alimentaire et la couverture des besoins en énergie, le Niger a décidé la construction d'un barrage hydroélectrique et des ouvrages annexes. La mise en œuvre de ce programme impacte durablement les populations résidentes et nécessite un déplacement involontaire et une réinstallation des populations. L'objet de cette recherche est d'analyser les effets de la construction du grand barrage de Kandadji sur le déplacement involontaire des populations impactées. L'approche méthodologique adoptée prend en compte la collecte des données socio-environnementales auprès des acteurs dans les villages de Kandadji, Gabou et Sanguillé qui sont concernés par la première vague de déplacement involontaire, le traitement des données et l'analyse des résultats. Il ressort des résultats, bien que lancés en 2008, les travaux de construction du barrage n'ont démarré qu'en mars 2019. Sur le plan humain, la première vague de déplacement concerne trois villages administratifs constitués de 774 ménages composés de 5410 personnes. Près de 75 % des personnes interrogées ont manifesté leur préférence pour la compensation en nature. Actuellement, la population a été entièrement réinstallée dans les nouveaux sites avec tous les aménagements nécessaires. La mise en œuvre du processus de réinstallation a connu un certain nombre de contraintes. Les principales préoccupations des populations déplacées résident dans l'amélioration de leurs conditions de vie en termes d'infrastructures et habitations en matériaux définitifs, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'aménagement des infrastructures de transport et la recherche de la justice et l'équité dans les compensations. Il importe donc que le programme de développement local, permettent aux nouvelles communautés d'assurer la durabilité de leur réajustement économique et social.

Mots clés : Kandadji (Niger) ; Grand barrage ; Déplacement ; Réinstallation ; Populations

Abstract

With a view to reducing poverty through the regeneration of ecosystems, the food security and the coverage of energy needs, Niger has decided to adopt the construction of a hydroelectric dam and ancillary works. The implementation of this program has a lasting impact on the resident populations and therefore requires involuntary displacement of the populations and resettlement. The purpose of this research is to analyze the effects of the construction of the large Kandadji dam on the involuntary displacement of the affected populations. The methodological approach adopted takes into account the collection of field data in the villages of Kandadji, Gabou and Sanguillé which are affected by the first wave of involuntary displacement, the processing of data and the analysis of the results. The results show that, although launched in 2008, construction work on the dam did not start until March 2019. On the human level, the first wave of displacement concerns three administrative villages made up of 774 households made up of 5,410 people. Nearly 75% of respondents expressed a preference for compensation in kind. Currently, the population has been completely resettled in the new sites with all the necessary amenities. The implementation of the resettlement process experienced a number of constraints. The main concerns of the displaced populations lie in the improvement of their living conditions in terms of infrastructure and housing made of permanent materials, access to drinking water and electricity, the development of transport infrastructure and the search for justice and fairness in

compensation. It is therefore important that the local development program allow the newly reconstituted communities to ensure the sustainability of their economic and social readjustment.

Keywords : Kandadji (Niger) ; Big dam ; Displacement ; Resettlement ; Populations

Introduction

Au début des années 1960, les nouveaux États indépendants réalisent que le véritable défi de la souveraineté réside dans le développement. Dès lors, toutes les stratégies mises en œuvre visent à insuffler un nouveau dynamisme aux activités économiques, et améliorer les conditions de vie des populations. Dans cette logique, plusieurs pays ont mis en place des programmes pour construire une autonomie énergétique, et accélérer la modernisation agro-industrielle pour assurer les conditions d'un développement rapide et soutenu de leur économie (J. LLambias-Wolff et S. B. Gachuruzi, 1996, p. 33). C'est dans cette perspective qu'avec le soutien des agences et capitaux étrangers, de grands projets de constructions d'importants barrages sur les fleuves africains ont vu le jour.

La construction d'un grand barrage vise à intervenir sur une situation naturelle pour transformer de l'eau linéaire en eau surfacique (A. Volvey *et al.*, 2005, p. 133). Le principal objectif de la construction du barrage de Kandadji sur le fleuve Niger est d'assurer la sécurité alimentaire des populations dans un contexte de changement climatique. Mais en réalité, les barrages répondent à quatre fonctions principales : la production d'électricité, l'irrigation des terres, la création de réservoirs d'eau et le contrôle du débit du cours d'eau (fonctions auxquelles on peut ajouter des objectifs plus marginaux : les loisirs et la navigation). L'électricité et l'eau sont deux sujets clefs dans cette région et en Afrique en général. L'accès à ces biens essentiels est un sujet primordial de la vie politique locale et nationale, et fait fréquemment l'objet de relations clientélistes entre la classe politique et les populations (A. Taithe, 2012, p. 4).

Le fleuve Niger traverse le territoire nigérien sur environ 550 km dans sa partie ouest, de la frontière malienne jusqu'à la frontière nigériane, en longeant le territoire béninois sur sa dernière portion. Parallèlement au phénomène de désertification qui affecte ses sols, les ressources en eau de surface du Niger sont gravement affectées par la situation climatique de sécheresse qui sévit sur la zone sahélienne depuis 1970 (I. Lahmeyer *et al.*, 2000, p. 15). Cette péjoration a des effets de plus en plus dégradants sur l'écosystème fluvial, la pérennité de l'irrigation, la santé publique et l'alimentation en eau de la population, du bétail et de l'industrie. En 2005, une grave crise alimentaire a frappé la plupart des régions du Niger excepté Niamey. Les crises précédentes avaient eu lieu dans les années 1974, 1984 et 1997. Toutes ces famines sont causées par des sécheresses et/ou des invasions de criquets.

Face à ce désastre, le Niger a engagé des réflexions pour assurer son autosuffisance alimentaire. L'idée de la construction d'un grand barrage à « Kandadji » sur le parcours nigérien du fleuve Niger naquit et sera consolidée grâce à la réalisation de plusieurs études. Les premières études envisageaient un concept de projet ambitieux, axé sur la production d'énergie hydroélectrique, le développement agricole de la vallée et la navigation, autour d'un important barrage, sans rapport avec la conjoncture difficile à laquelle l'économie nigérienne commençait à être confrontée.

En dépit de la ferme volonté des autorités nigériennes de faire aboutir le projet de construction du barrage, l'économie mondiale vivait des moments particulièrement difficiles qui atteignent son point culminant avec le choc pétrolier de la fin des années 1970. La réticence des bailleurs à financer un tel programme ne faiblit pas la détermination des autorités nigériennes à faire aboutir le dossier de construction du barrage de Kandadji tout en le redimensionnant. Ainsi, après moult vicissitudes, le programme de construction du barrage de Kandadji intitulé « Programme Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN) » a été adopté en 2002 et finira par trouver les financements nécessaires à sa mise en œuvre.

Dans le cadre de ce programme, il s'agit de construire un grand barrage pour accroître la production de denrées alimentaires et d'électricité, stimuler les emplois et ouvrir des perspectives économiques au profit des familles et des communautés du Sahel. Sa construction a été lancée en 2008, mais les travaux

ont réellement commencé en mars 2019, après une décennie d'inactivité faute de financements, et devraient être terminés en 2025. Le diagnostic environnemental et social, et la première évaluation environnementale montrent que les impacts majeurs identifiés concernent principalement le déplacement de populations installées sur le site du futur réservoir, à l'amont de celui du barrage (I. Lahmeyer *et al*., 2000, p. 16).

En effet, avec la construction de ce barrage, les populations les plus touchées sont ceux qui vivent sur l'emplacement du futur réservoir qu'elles sont obligées d'évacuer en perdant leurs habitations et leurs terres. Quant à ceux qui vivent en aval du barrage d'une économie fondée sur les fluctuations annuelles du fleuve, ils sont privés d'une partie de leurs ressources, à cause de la régularisation du débit des eaux. Ainsi, des milliers d'individus peuvent être concernés par les effets de la construction d'un barrage.

Pourtant, dans ce contexte, seule une poignée d'évaluations réalisées sur des projets de réinstallation liés à des barrages déjà construits en Afrique de l'Ouest ont été mises à la disposition du public. Dans certains pays comme le Niger, où l'on envisage de grands barrages, il n'y a guère de projets existants, ce qui veut dire que les connaissances et l'expérience nationales sont souvent limitées. Par conséquent, il est urgent que les projets futurs soient éclairés par la sagesse de l'expérience ; des efforts en vue de consigner cette expérience et de promouvoir des processus régionaux d'apprentissage sont donc cruellement requis (J. Skinner *et al.*, 2009, p. 7).

Le déplacement des populations qui habitent sur ces sites depuis des siècles ne manquera sans doute pas de difficultés. Bien qu'un plan de réinstallation soit conçu et appliqué, il existe très souvent un grand écart entre la théorie et les réalités locales. C'est l'intérêt de cette publication qui se fonde sur une interrogation principale : quel est l'état des lieux du déplacement des populations suite à la construction du barrage de Kandadji ? Ainsi, le présent article vise à analyser les effets de la construction des grands barrages sur le déplacement involontaire des populations à travers l'expérience du barrage hydro-électrique de Kandadji au Niger. À travers cet article, il s'agit de mieux appréhender le processus et la mise en œuvre du déplacement et de la réinstallation des populations. Ensuite, il est intéressant de décrire la démarche suivie par le projet pour identifier les bénéficiaires et leurs biens, pour exproprier et dédommager ces populations. De même, la recherche se fonde sur les perceptions des personnes affectées par le programme et qui sont prises en compte dans la première vague des populations à déplacer. Ce déplacement concerne les villages de la commune de Dessa, précisément les habitants du village de Kandadji, Sanguillé et Alsilamey.

1. Cadre d'étude

Le Niger appartient au grand ensemble hydrographique de l'Afrique de l'Ouest qui compte 28 bassins fluviaux transfrontaliers qui couvrent 71 % de la superficie totale de la région. Le fleuve Niger (partagé entre 11 pays) prend sa source à environ 800 m d'altitude à la frontière entre la Guinée et la Sierra Léone et se jette dans l'Océan Atlantique après avoir rejoint la Bénoué au Nigéria. Son bassin géographique est composé de zones désertiques, de plaines inondables et de zones marécageuses. Il se divise en quatre grands sous-systèmes géographiques : le Haut Bassin, le Delta Intérieur, le Niger moyen-Bénoué, le Niger Inférieur.

Dans ce contexte de recherche de l'autosuffisance alimentaire, de lutte contre la crise énergétique et la dégradation de l'environnement du Fleuve, les autorités nigériennes ont recherché une solution dans la régulation du Fleuve Niger. Plusieurs études ont été initiées entre 1976 et 1980, aboutissant au projet d'implantation d'un barrage sur le site de Kandadji. Le projet a été mis en veilleuse pour quelques années du fait de son caractère ambitieux et de la situation des finances publiques de l'État.

En 1998, l'État du Niger commandite l'étude de faisabilité du Programme « Kandadji ». Placé sous la responsabilité du Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), il est officiellement adopté en 2002. Le site de construction du barrage de Kandadji se trouve près du village du même nom, à 187 km en amont de Niamey et à 61 km en aval de la frontière malienne. L'accès au site est relativement facile à partir de Niamey par la Route Nationale (RN-1) et une piste d'environ 3

km jusqu'en rive gauche du fleuve Niger. Les villes les plus proches sont Tillabéri à 65 km en aval et Ayorou à 15 km en amont du barrage. La zone d'étude présente un faible relief, peu élevé (avec une exception marquante qui est la colline d'Ourouba) et est soumise au climat de type sahélien caractérisé par une pluviométrie annuelle de l'ordre de 300 à 350 mm. Le site de Kandadji est reconnu comme un très bon emplacement de barrage parce qu'il correspond à un rétrécissement marqué du lit de la rivière en raison de la présence en rive droite d'une colline rocheuse. La colline d'Ourouba domine par plus de 100 m le paysage avoisinant. Le site est aussi favorable à l'implantation d'un barrage à cause du lit rocheux de la rivière qui peut supporter des ouvrages importants en béton, et à la présence d'une île qui facilitera la dérivation du fleuve lors des phases de construction (HCAVN, 2006, p. 24) (Figure 1).

Figure 8 : Localisation du site du barrage de Kandadji

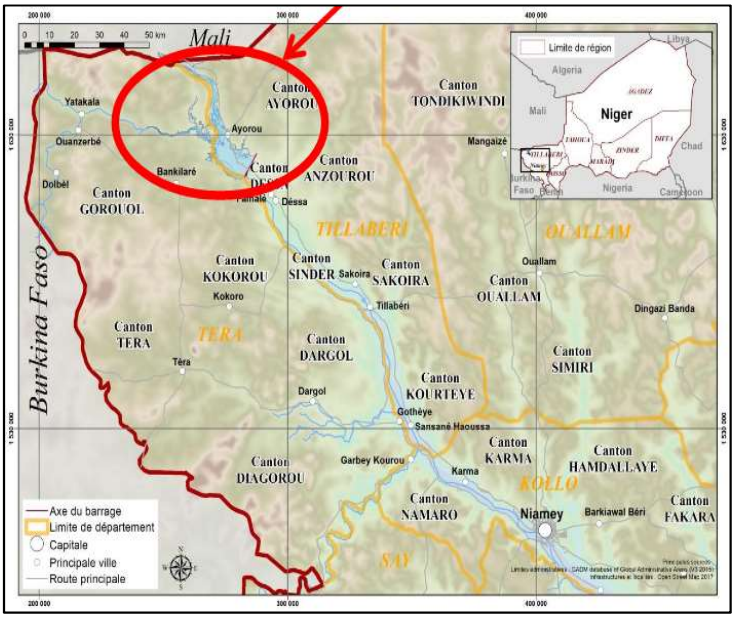

Source : Open Street Map, 2017

La zone d'étude concerne cinq communes rurales : les communes de Dessa, Ayorou et Bibiyergou pour le département de Tillabéri et les communes de Bankilaré et Goroual pour le département de Téra. Ainsi, la première vague des populations à déplacer concerne les villages de la commune de Dessa précisément les habitants de Kandadji, Sanguilé et Alsilamey.

Le peuplement de la région de Tillabéri en général, et particulièrement celui des villages spécifiques de la zone de l'étude, est constitué de l'ethnie djerma-songhaï, ethnie dominante en termes de poids démographique (75%), suivie des touaregs localement appelés Bellah, des haoussa, des peulhs, des arabes et d'autres ethnies étrangères (les maliens, les nigérians et burkinabé). Dans la zone, les ethnies sont regroupées et vivent à proximité de leurs principales sources de revenus, qu'il s'agisse du fleuve pour les pêcheurs, des terres agricoles pour les agriculteurs ou des pâturages pour les éleveurs. La population y est en majorité de type sédentaire, bien qu'on observe des concentrations de populations nomades dans les cantons d'Anzourou, d'Ayorou et de Gorouol. Selon le Ministère de l'Économie et des Finances (2015) l'ensemble des villages de la zone de l'étude comptent au total une population estimée à 24 775 habitants. En termes de classe d'âges, près de 60 % de la population a moins de 15 ans. L'importante proportion de jeunes se reflète sur la taille moyenne des ménages dans la zone d'étude qui s'élève à 5,7 personnes, très proche de la moyenne nationale.

Les personnes âgées de 15 à 45 ans du sexe masculin sont en général les groupes les plus intéressés par le phénomène de l'exode tant interne qu'externe, temporaire, de longue durée ou permanent. La fin des récoltes marque le début des grands départs. L'absence peut être de courte ou longue durée. La moins longue se situe entre 6 mois et un an. Il y a ensuite ceux qui durent plus longtemps : un, deux ans ou

plus. L'exode a des effets positifs mais aussi négatifs au niveau de la zone. L'effet positif, ce sont les retombées économiques qui permettent de traverser sans beaucoup de difficultés les périodes de soudure. Les effets négatifs concernent la déscolarisation des élèves. Beaucoup de jeunes abandonnent très tôt l'école à cause de l'exode. Les mouvements migratoires, exode rural, transhumance, sont aussi bien internes (Tillabéri, Niamey) qu'externes (Nigéria, Ghana, Togo, Bénin, Burkina Faso, etc.).

2. Données et méthodes

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette recherche est de type mixte. Elle combine les approches qualitatives et quantitatives et s'appuie sur l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre du programme KRESMIN, notamment le plan de réinstallation et le plan de développement local. La capitalisation recherchée dans le cadre de cette recherche ne concerne que la première vague de déplacement des populations. Les données utilisées sont celles collectées lors de la recherche documentaire et des enquêtes de terrain. L'analyse des données secondaires existantes a permis d'élaborer les outils de collecte des données.

S'agissant de l'échantillonnage, la population cible, objet de la recherche, est composée des responsables de la cellule de réinstallation en charge du pilotage du processus de déplacement des populations ; des ménages déplacés ; les populations recevant les déplacés sur leurs terres. À ceux-là viennent s'ajouter : les autorités locales, les autorités gouvernementales centrales et régionales concernées, les institutions techniques et académiques pertinentes, les groupes socio-professionnels, les principales ONG et organisations communautaires actives dans la zone d'étude. En l'absence de la liste détaillée des ménages objets de déplacement involontaire, la technique d'échantillonnage a consisté à enquêter environ 10 % des ménages dans chacune des localités retenues : les villages de Sanguilé et de Kongou Moussey qui abritent des sites qui ont été créés récemment pour accueillir les déplacés ; le village de Gabou qui accueille les populations déplacées sur leurs terres (tableau 1).

Tableau 1 : Répartition de l'effectif des ménages interrogés

Villages	Nombre total de ménages	Critère de détermination de la taille	Nombre de ménages enquêtés	Statut
Kongo Moussey	80	10 %	8	Localité de départ
Gabou	280		28	Localité d'accueil
Sanguillé	225		23	Localité de départ
Total	**585**		**59**	

Au total, 59 chefs de ménages ont été interrogés dans les différentes localités retenues pour les travaux de terrain. À ceux-ci s'ajoutent les chefs des villages de Kongo Moussey, de Gabou et de Sanguillé.

L'observation participante et l'entretien (individuel et de groupe) sont les principales techniques de collecte retenues. Trois focus group de discussion ont été conduits dans chacun des villages. Les groupes de huit (8) à douze (12) personnes étaient rencontrés séparément et représentaient un large éventail d'intervenants qui sont très actifs dans la zone d'étude soit par village : un groupe de femmes, un groupe composé des pêcheurs, des éleveurs, des agriculteurs, et enfin un groupe de jeunes. Des guides d'entretien ont été élaborés et soumis aux autorités administratives, aux autorités traditionnelles, aux associations et groupements villageois et aux producteurs. Les questionnaires ont été adressés aux ménages déplacés et aux populations résidentes des localités d'accueil. Des questions ont été posées sur leur perception du déplacement et de l'accueil des populations, sur les montants perçus en termes de dédommagement, sur les difficultés rencontrées à cause du déplacement ou de l'accueil des personnes. Les données recueillies par rapport aux montants reçus pour le dédommagement ont été vagues et fragmentaires, les populations s'abstiennent à donner les montants réellement perçus. Il faut rappeler que la présente capitalisation ne concerne que le déplacement de la première vague. A ce jour le

déplacement de la deuxième n'est pas encore effectué. À l'issue des travaux de terrain, les données recueillies ont été dépouillées, saisies à l'ordinateur puis analysées à l'aide du logiciel Sphinx Plus 2, version 5.0, et le tableur Excel. Il a été procédé à la catégorisation, au classement puis à la triangulation des données qualitatives recueillies.

3. Résultats

3.1. Principales caractéristiques du Programme Kandadji (P-KRESMIN)

Le Programme « Kandadji » est un programme d'appui à l'Initiative des 3N (« les Nigériens Nourrissent les Nigériens »). Il est financé par l'État du Niger et plusieurs bailleurs de fonds. Sa mise œuvre est assurée par le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN) qui est une administration de mission placée auprès de la Présidence de la République. La maîtrise d'ouvrage déléguée est assurée par une Unité Régionale d'Exécution du Programme (UREP) qui est placée sur le terrain à Kandadji. Les activités du Programme ont été officiellement lancées en juillet 2009 à Tillabéri. Le Programme « Kandadji » dans sa globalité comprend les composantes suivantes :

- le barrage et ses ouvrages annexes

Il s'agit d'un barrage mixte terre/béton d'une capacité de retenue de 1,6 milliards de mètres-cubes, capable de fournir un débit de soutien d'étiage de 120 m^3/s.

- la centrale hydroélectrique et la ligne de transport :

Elle sera équipée de quatre groupes turbines-alternateurs identiques, de type Kaplan, de 32,5 MW chacun, soit un total de 130 MW. Une ligne de transport de 132 KV et de 180 km assurera l'évacuation de l'énergie vers Niamey.

- les aménagements hydro agricoles et le développement de l'irrigation :

Une superficie de 45 000 hectares sera aménagée selon une hypothèse indicative de rythme moyen d'aménagement de 2000 hectares par an. Toutefois, 10000 hectares seront aménagés durant la phase principale de construction, dont les 6000 hectares au profit des populations déplacées.

- les actions d'accompagnement socio-économiques et environnementales

Il s'agit du volet d'accompagnement social et environnemental du Programme qui comporte un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), un Plan de Réinstallation (PR) et un Plan de Développement Local (PDL). Ces différents tiennent largement compte de la situation des personnes affectées par le programme, autant celles qui sont sujettes au départ, que celles qui sont appelées à accueillir les déplacés sur leurs terres.

- la Gestion du Programme

Compte tenu de la multiplicité et de la complexité des activités du Programme, le volet institutionnel et le dispositif de gestion du Programme revêtent un caractère important. Ainsi, le Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger qui assure la supervision et le suivi régulier des activités a été réformé pour devenir l'Agence du barrage de Kandadji qui est renforcée et appuyée par des cabinets-conseils et des assistants techniques.

Les premières études sur le projet ont eu lieu dans les années 1970, et la construction a été lancée en 2008. Mais les véritables travaux de la première phase de construction du barrage ont été engagés en mars 2019 (Planche 1) et devraient s'achever fin 2025 ou en 2026, avec le remplissage du réservoir à une cote de 224 mètres au Niger. Cette décennie d'inactivité s'explique par la rupture du contrat de l'entreprise russe et le manque de financements. La seconde phase devrait débuter en 2026 et s'achever en 2031, avec une retenue à la cote de 228 mètres au Niger et au Mali. L'avancement des travaux atteignait 12% en septembre 2019. Sa construction est gérée par le Haut-Commissariat à l'aménagement de la vallée du Niger, une entité publique sous la charge du premier ministre qui est devenue plus tard l'Agence du barrage de Kandadji.

Photo 1 : Fondation du barrage de Kandadji

Prise de vue 19-02-2018, www.kandadji.ne

La réalisation du Programme implique des déplacements involontaires de populations. Un Plan de réinstallation a été élaboré et vise à ce que ces déplacements non souhaités par les populations, mais nécessaires, s'effectuent de façon à perturber le moins possible les personnes affectées et à améliorer leurs conditions de vie.

3.2. État de mise en œuvre de la procédure légale et réglementaire de déplacement des populations

Les actions menées dans le sens du déplacement et de la réinstallation des populations affectées par le programme s'inscrivent dans le respect des exigences légales prévalant au Niger et en se conformant aux politiques de sauvegarde des bailleurs de fonds internationaux. En effet, la déclaration d'utilité publique et enquête a été rendue effective par la prise du décret n° 2009-225/PRN/MU/H du 12 août 2009 portant déclaration d'utilité publique du Programme « Kandadji ». Dès lors, le recensement des ménages et des biens a été clôturé en 2009 et donne les résultats suivants : 749 ménages et 5 170 habitants pour la première vague de déplacement, 5 210 ménages et 32 721 habitants pour la deuxième vague. La base des données SIG a été installée. La déclaration d'utilité publique est suivie d'une enquête conduite par un Commissaire enquêteur.

La nomination d'un Commissaire enquêteur a été faite par Arrêté n°0061/PM/HCAVN du 22 mars 2010. L'enquête publique, pour les biens bâtis de la première vague, a été ouverte par arrêté n° 61/PM/HCAVN du 22 mars 2010 publié dans le journal officiel du 24 juin 2010. L'enquête publique a été ouverte pour l'expropriation des terres de l'emprise des travaux de construction du Barrage, les 300 ha (sur budget national), la cité du MO, la base vie de l'entreprise et du périmètre de 1 700 ha, les sites de réinstallation des villages de Kandadji et Sanguillé.

En outre, lorsque l'expropriation entraîne un déplacement des populations, l'expropriant est tenu de mettre en place un plan de réinstallation des populations affectées par l'opération. L'élaboration d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR I et II) a été financée par la Banque Mondiale à travers le Projet DREGE. Il définit les indemnisations à payer aux personnes affectées et les modalités de paiement de ces indemnisations. Le PAR a été vulgarisé et approuvé par les autorités avant sa mise en œuvre. Le juge d'expropriation a été nommé par ordonnance n°23/2010/PCA/NY du 27 juillet 2010.

À la clôture de l'enquête du Commissaire enquêteur, un décret de cessibilité désigne les propriétés auxquelles l'expropriation est applicable. Le décret de cessibilité a été approuvé le 22 juin 2011 (n° 2011-134/PRN), puis publié le 02 décembre 2011. La validation de l'acte de cessibilité est intervenue le 17 novembre 2011, ce qui a permis d'évaluer les coûts d'indemnisation des biens bâtis par ménages

et de les mettre à la disposition de la Commission de Conciliation. Cette Commission de conciliation a été officiellement mise en place par arrêté n°00047 du 13 septembre 2011 du Gouverneur de Tillabéri. Dès le 06 décembre 2011, elle a pu commencer les travaux de conciliation.

Enfin, lorsque le nombre de ménages atteint cinquante (50), le plan de réinstallation doit être soutenu par un plan de développement local destiné à améliorer ou au moins à rétablir le niveau de vie des populations affectées par l'opération. Le plan de développement local a été élaboré en 2006. Sa mise en œuvre permettra d'atténuer les effets de la réinstallation et soutenir le développement local.

3.3. État d'avancement de la réinstallation des populations déplacées

3.3.1. Identification des personnes affectées par le programme

Les personnes affectées subissent différents types de pertes (habitations, cultures, pâturage, ressources naturelles, etc.). Au sein des personnes affectées, il y a des personnes dites vulnérables qui ont fait l'objet d'une attention particulière. Ces personnes peuvent avoir des besoins en terres ou d'accès à des ressources ou services différents de ceux de la plupart des personnes affectées, ou encore des besoins sans relation avec la quantité de terre mise à leur disposition (femmes, orphelins, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap, etc.). Les pertes de biens capitaux collectifs réfèrent aux pertes de lieux de culte, de cimetières, d'écoles ou d'autres infrastructures ou équipements utilisés par les communautés. Pour le P-KRESMIN, les personnes affectées par le programme peuvent être regroupées en quatre (4) catégories :

- Catégorie 1 : Personnes qui vivent dans l'emprise de la retenue ;
- Catégorie 2 : Personnes vivant hors emprise mais qui possèdent ou exploitent des terres agricoles qui seront inondées lors de la mise en eau du réservoir ;
- Catégorie 3 : Personnes qui perdent des terres, biens, moyens de subsistance à la suite des constructions des sites de réinstallation ;
- Catégorie 4 : Personnes qui perdent des terres, biens, moyens de subsistance à la suite de l'aménagement de terres pour les autres catégories de PAP à proximité des sites de réinstallation.

En somme, les personnes affectées par le programme incluent non seulement les individus, hommes et femmes, qui perdent des biens, qui perdent l'accès à des ressources et/ou qui doivent être déplacés à cause de la réalisation du P-KRESMIN, mais aussi les communautés qui seront perturbées par le programme suite à l'arrivée ou au départ de populations et/ou qui perdront certaines infrastructures à caractère économique, social, culturel ou cultuel. Les critères d'éligibilité pour les compensations reconnaissent tous les propriétaires, qu'ils détiennent un titre formel ou un droit de propriété coutumière. Les utilisateurs des terres qui seront expropriées ont aussi des droits en tant qu'exploitants.

3.3.2. Déplacement de populations affectées par le programme

La première vague est constituée par les populations situées non loin de l'emprise des travaux de construction du barrage qu'il faut déplacer avant le démarrage des travaux. Les populations des villages et hameaux localisés à moins de 2 km en amont du site du barrage et celles localisées à moins de 1 km en aval sont ciblées par cette première vague de déplacement. La figure 2 présente la zone du barrage et les villages concernés par les déplacements involontaires.

Figure 9 : Zone du barrage et villages à déplacer

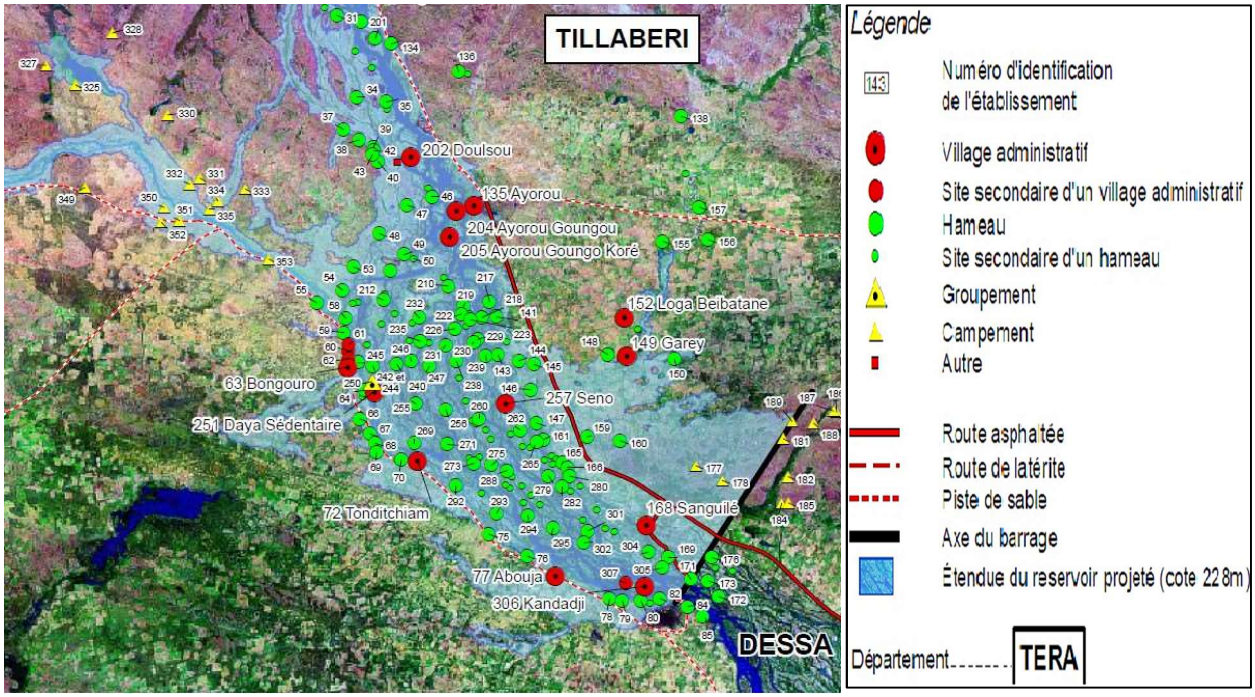

Source : HCAVN, 2012

La première vague de déplacement concerne trois villages administratifs et tribus (Kandadji, Sanguillé et Alsilamé et hameaux rattachés) constitués de 774 ménages composés de 5410 personnes. Le tableau 2 présente la répartition par village et hameaux des ménages concernés par cette première vague.

Tableau2 : Répartition des personnes déplacées lors de la première vague

Sites	Kandadji	Sanguillé	Alsilamey	Total
Nombre de ménages	477	225	72	774
Nombre de personnes	3304	1585	521	5410

Source : HCAVN, 2012

Pour résumer, cette première vague proviendra des villages de Kandadji (477 ménages), Sanguilé (225 ménages) et Alsilamey (72 ménages). La deuxième vague de déplacement qui prend en compte les populations situées dans la zone qui sera inondée après le remplissage du réservoir, concerne 16 villages administratifs et plus d'une centaine de hameaux avec 5210 ménages. Mais ce déplacement prévu pour intervenir aux alentours de 2014, tarde encore à être effectif, au regard du retard pris dans les travaux de construction. C'est la raison pour laquelle la présente recherche ne concerne que l'expérience de déplacement de la première vague.

3.3.3. Options d'indemnisation des personnes affectées par le programme

Conformément aux dispositions de la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, modifiant et complétant la loi n°61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire en son article 13, « l'indemnisation des personnes affectées par une opération est effectuée en nature, en espèces, et/ou sous forme d'assistance technique, selon le cas, de la manière suivante :

- en cas d'indemnisation en nature, l'indemnité peut inclure des éléments tels que les parcelles de terre, les habitations, les autres bâtiments, les matériaux de construction, les semences, les intrants agricoles et zootechniques, les moyens de production ;
- en cas de paiement en espèces, la compensation est calculée et payée dans la monnaie locale. Une provision est incluse dans le budget d'indemnisation pour l'inflation ;

- en cas d'assistance, les mesures d'accompagnement et de soutien économique peuvent notamment inclure des allocations de déménagement, le transport, l'assistance technique, la formation ou du crédit pour les activités génératrices de revenus ».

Dans l'option de paiement en espèces, l'évaluation du coût brut des indemnisations relatives aux habitations est d'environ 1 653 201 553 F CFA. Ce montant peut varier selon les options. Ainsi, dans le cas de la compensation en nature (maisons en dur clé en main), il faut compter au minimum le double. Or, près de 75 % des personnes interrogées pendant les travaux de terrain ont souvent manifesté leur préférence pour ce type de compensation. Le mode de construction retenu à l'issu des voyages d'étude effectués dans la sous-région auprès des projets de même envergure, validé par le Comité technique de Coordination et le Comité de pilotage, est de remettre les frais d'indemnisation aux chefs de ménage de façon progressive et les assister lors des travaux de construction de leurs habitations. Les infrastructures collectives tenant compte de l'inventaire de l'existant et de l'évolution démographique ont été construit sur les nouveaux sites. Ainsi, sur les 774 ménages 464 ménages ont reçu leurs indemnisations. Sur les trois sites 945 bâtiments sont implantés et fermés. Au 31 juillet 2013, 146 ménages ont rejoint les nouveaux sites ; 318 ont leurs constructions terminées, et ont été réinstallés après la saison des pluies. Actuellement, cette population (774 ménages) a été entièrement réinstallée dans des nouveaux sites avec tous les aménagements qu'il faut. La construction des aménagements hydro-agricoles, des maisons, des routes, et la fourniture d'électricité pour ces populations est déjà réalisée.

Le temps relativement long séparant l'évaluation du coût et l'implémentation induit un surcoût dû au renchérissement des prix des matériaux liés aux différentes conjonctures. Si les propriétaires des biens et des terres sont compensés pour les pertes encourues, que ce soit en partie ou en totalité, on considère que l'indemnisation est « juste » (A. Faure, 2008, p. 20).

3.3.4. Processus de réinstallation des populations déplacées

La mise en œuvre du processus commence par le choix du site de la population. Ce choix du site concerne les villages qui sont affectés dans le cadre de la construction du barrage de Kandadji. C'est ainsi que chaque village choisit le village dans lequel il veut être relogé. Au moins deux emplacements sont proposés à chaque village qui en décide librement de retenir celui qui lui convient. Des délais convenables ont été donnés à chaque village pour procéder à des concertations avant le choix définitif. Une fois retenu, le site est matérialisé par une borne peinte au rouge pour servir de repère.

Ainsi, le village de Gabou constitue le village hôte identifié pour accueillir les déplacés du village de Kandadji, seul village qui sort de son terroir. Pour Gabou qui perd une partie de ces terres cultivables à cause de l'installation de la base vie, l'emprise du barrage, la cité du maître d'ouvrage, une partie des aménagements hydro-agricoles et l'installation du village de Kandadji, la préoccupation majeure qui est ressortie des consultations est celle relative au problème de l'eau qui reste une grande préoccupation actuellement pour le village. En effet, le village de Gabou est relativement loin du fleuve.

Pour Kandadji, les sites choisis sont situés à l'ouest de Gabou sur la Route nationale n°1. Les populations, bien qu'étant insulaires, acceptent de revenir sur la terre ferme. Malou, qui est un campement de pêcheurs rattaché au village administratif de Kandadji, dont toutes les activités sont liées à l'exercice de la pêche, souhaite être installé le plus près du plan d'eau pour la sécurité de leurs matériels de pêche qui constitue l'une des sources de revenus pour subvenir à leurs besoins.

Le village de Sanguillé et ses hameaux rattachés sont situés au nord-ouest du village de Gabou sur la Route nationale n°1. Les populations de ce village majoritairement touarègues, acceptent leur site de réinstallation, qui se situe à l'intérieur du même terroir, mais ne souhaiteraient pas être mises avec les populations de Kandadji qui sont majoritairement Zarma-Songhaï, pour des raisons historiques. Quant au village Alsilamey, il n'y a pas de problème particulier, car il est déplacé sur son propre terroir, tout comme Sanguillé. Mais, afin de préserver une meilleure cohésion sociale avec les communautés de Kandadji, il est ressorti la délimitation du village de Kandadji. La figure 3 présente la localisation des sites de réinstallation retenus.

Figure 10 : Localisation des sites de réinstallation retenus par les communautés villageoises

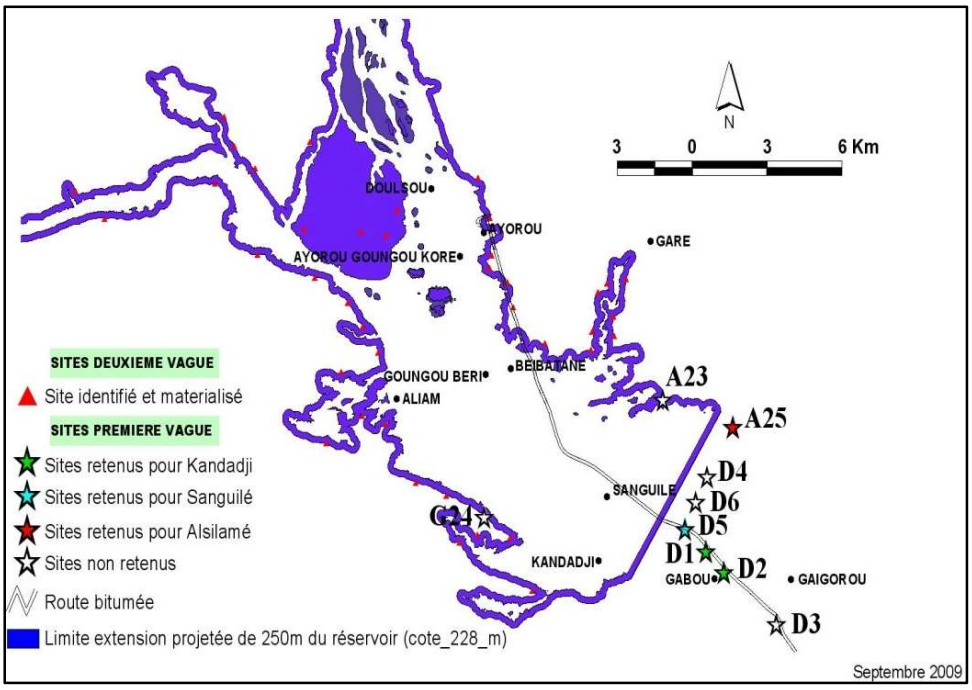

Source : HCAVN, Répertoire des cartes, octobre 2007.

3.4. Difficultés liées à la réinstallation et aspirations des personnes affectées par le programme

3.4.1. Contraintes liées à la réinstallation des populations

La mise en œuvre du processus de réinstallation a connu un certain nombre de contraintes notamment :

- Le retard dans la prise du décret de cessibilité (juin 2011) et sa notification au journal officiel devant permettre à la commission de conciliation de commencer les premières auditions ;
- La conciliation elle-même a été très lente compte tenu de l'hésitation de certains chefs de ménages et des réclamations multiples ;
- Les audiences d'expropriations qui prennent en charge peu de dossiers selon la transmission de la commission de conciliation ;
- La lenteur dans la mobilisation des indemnisations du trésor national ;
- La gestion sous forme de régie administrative de fourniture de matériaux de construction a été très laborieuse et stressante pour les cadres du Programme et les populations bénéficiaires ;
- La non disponibilité de l'eau sur les sites.

Malgré la volonté politique affichée par les différents gouvernements qui se sont succédés à la tête du pays, des difficultés procédurales et d'ordre structurel subsistent. En plus de ces difficultés, les populations elles-mêmes expriment certaines préoccupations pour l'efficacité des objectifs du programme KRESMIN.

3.4.2. Aspirations et préoccupations des personnes affectées par le programme

L'analyse des résultats issus des travaux de collecte de données sur le terrain montre que les préoccupations des différents groupes de personnes affectées sont relatives aux impacts programme ; aux éléments à considérer pour une réinstallation jugée adéquate en termes d'options pour

l'expropriation de terres, de l'indemnisation, etc. ; et aux opportunités de développement potentielles. La figure 4 illustre les principales préoccupations des personnes rencontrées.

Figure 11 : Principales préoccupations sur la réinstallation des personnes affectées

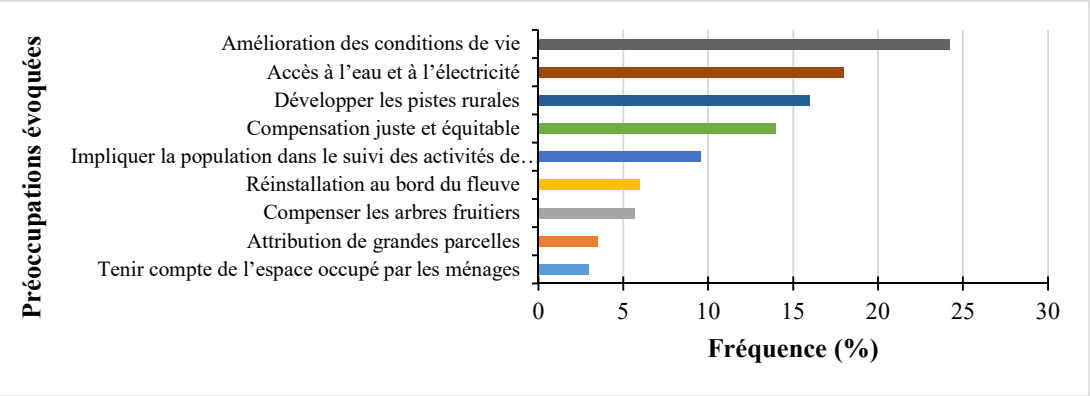

Source : d'après les données de terrain, avril, 2020.

Il ressort de la figure 4 que les principales préoccupations des populations déplacées résident dans l'amélioration de leurs conditions de vie en termes d'infrastructures et habitations en matériaux définitifs, l'accès à l'eau potable et à l'électricité, l'aménagement des infrastructures de transport et la recherche de la justice et l'équité dans les compensations.

Les principales préoccupations émises par les autorités locales en relation avec la réinstallation sont de cinq ordres. Elles sont synthétisées dans le tableau 3.

Tableau 3 : Préoccupations des autorités locales liées à la réinstallation

Domaines	Préoccupations évoquées	Fréquence (%)
Pertes	Terres de production et pâturages	**43**
	Habitations	**42**
	Biens patrimoniaux (cimetières)	**15**
Réinstallation	Localisation des sites	**36**
	Réinsertion sociale	**16**
	Perte du droit d'ancienneté	**20**
	Éloignement de l'eau	**28**
Appartenance	Perte d'appartenance au canton	**16**
	Disparition de villages	**66**
	Perte du statut de chef de village	**18**
Compensation	Méthodes d'évaluation	**25**
	Adéquation des dédommagements	**46**
	Processus de dotation des terres	**22**
	Maintien du niveau de vie	**7**
Enjeux spécifiques	Futur des insulaires sur la terre ferme	**55**
	Futur des sans-terres qui seront déplacés	**45**

Source : d'après les données de terrain, avril, 2020.

Il ressort du tableau 3 que ce sont les pertes des terres de production et pâturages (43 %) et des habitations (42 %) qui préoccupent le plus les populations affectées. La localisation des sites de réinstallation (36 %) et leur éloignement des points d'eau (28 %) inquiètent également à cause de la nature des activités économiques développées dans le milieu de départ. C'est pourquoi une majorité de 55 % est préoccupée par le futur des insulaires sur la terre ferme. Il en est de même de la disparition des villages suite à la dispersion des populations évoquée comme une préoccupation majeure par 66 % des autorités locales

interrogées. S'agissant des mesures de compensation, 46 % estiment que les dédommagements ne sont pas satisfaisants et 22 % pensent que les méthodes d'évaluation des biens à compenser ne sont pas objectives.

En outre, les difficultés que rencontre le village hôte dans le cadre de la construction du barrage de Kandadji sont entre autres : la mésentente entre les déplacés et le village hôte ; la concentration de leur terroir ; le problème de l'eau ; le délaissement de leur lieu de culte, cimetière et autres ; le dédommagement de leurs terrains hérités.

En somme, touchées directement par la construction des barrages, les populations déplacées restent vulnérables à la pauvreté compte tenu des contraintes économiques imposées par les zones de déplacement. Elles bénéficient moins des barrages que celles qui n'en ont pas subi les impacts directs.

4. Discussion

Face à la dégradation du contexte hydro-climatique et à l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle en Afrique et à travers le monde, la construction de barrages s'impose comme une solution logique pour augmenter les capacités de stockage d'eau, réguler les débits, lutter contre l'insécurité alimentaire et contribuer de façon significative au développement économique des pays de la sous-région. Les pays d'Afrique de l'Ouest ont construit plus de 150 grands barrages sur leurs rivières afin de réguler les cours d'eau et d'augmenter les capacités de stockage de l'eau pour soutenir le développement économique des pays de la région (M. Niasse, 2006, p. 7).

Toutefois, la construction de barrages occasionne des opérations de déplacement et de réinstallation des populations, souvent complexes et délicates, touchant des milliers de personnes. Selon un rapport de la Commission mondiale des barrages, entre 40 et 80 millions de personnes ont été déplacées à cause des barrages au cours du siècle dernier (WCD, 2000). Plus largement, 472 millions de personnes ont été affectées par les impacts en aval des barrages, tels que la diminution des terres fertiles et des ressources halieutiques, la baisse de la qualité de l'eau, qui entraîne des maladies, ou encore la déforestation. Il s'ensuit la nécessité de la mise en place d'un plan de déplacement-réinstallation des personnes affectées. Les déplacements forcés causés par les grands barrages préoccupent les spécialistes des sciences sociales qui accompagnent le développement à l'échelle internationale. Les travaux de D. Brokensha (1963) et ceux de Chambers R. (1970) sur le Barrage d'Akosombo au Ghana ont été les pionniers. Scudder met à la disposition de la recherche internationale l'analyse et le suivi des impacts sociaux du barrage de Kariba, en Zambie, depuis les années 1960 (T. Scudder, 2005). À titre d'exemple la construction des barrages d'Akossombo au Ghana a entrainé le placement de 80 000 personnes et celui de Kossou en Côte d'Ivoire ont provoqué le départ involontaire de 75 000 personnes (C. de Wet, 2000 ; M. Niasse et Y. Ficatier, 2008, cité par J. Skinner *et al.*, 2009, p. 19). C'est aussi le cas dans la vallée du Niger avec la construction du barrage de Kandadji.

Les déplacements des populations ont été réalisés en conformité avec les politiques environnementales et sociales des agences bilatérales ou multilatérales de développement. Pour les déplacements entrepris avant la parution du premier guide de la Banque mondiale en 1980, les critères retenus s'inspiraient des lois nationales qui tendaient à défendre les intérêts de l'État plutôt que ceux des personnes déplacées. A la fin des années 1980 et au début des années 1990, la Banque mondiale a joué un rôle de leader dans l'élaboration d'instruments politiques de réinstallation volontaire (BM, 2001, p. 1). Elle a rédigé les premières directives complètes sur les études d'impact social des stratégies de développement. Ces politiques portaient sur La directive opérationnelle 4.00 A d'octobre 1989 sur les études d'impact et sur le Manuel d'évaluation environnementale daté de 1991 ; la directive 4.00 B de politique environnementale sur les projets de barrages et de réservoirs d'avril 1989 ; et la directive opérationnelle 4.30 de juin 1990 sur les déplacements et la réinstallation des populations. Cette dernière prônait que l'on fasse le maximum pour améliorer les revenus et conditions de vie des personnes déplacées. Les organisations internationales ont cherché à réduire les effets négatifs des barrages sur les populations, en amont comme en aval des bassins versants. Les normes imposées aujourd'hui par la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement s'appuient sur les travaux de la Commission Mondiale des

Barrages (WCD, 2000). Pendant une dizaine d'années, la Banque Mondiale a réduit ses investissements sur la construction des grands barrages, en refusant par exemple de participer au financement du barrage des Trois Gorges en Chine (A. Faure, 2008, p. 16).

Les populations déplacées doivent être appuyées dans leurs efforts en vue d'améliorer leurs conditions de vie et leurs niveaux de revenus et de production par rapport à ce qu'ils étaient avant leur déplacement. À défaut d'être amélioré, le niveau de vie des populations déplacées doit au moins être maintenu. J. Skinner *et al.* (2009, p. 20) estime que cela constitue un principe primordial dans le partage des bénéfices du barrage. C'est ce qu'également A. Faure (2008, p. 11) rappelait en abordant les normes sociales pour les déplacements de population causés par les grands barrages en France. Mais comme le rappellent J. Llambias-Wolff et S. Gachuruzi (1996), avec tous les impacts négatifs aux plans économique, environnemental, social, culturel et politique des barrages, au lieu de promouvoir les économies de la région et d'améliorer les conditions de vie des villageois, ils accélèrent la prolétarisation des paysans qui sont victimes de la dégradation de leurs terroirs les condamnant ainsi à un refuge incertain.

Des réflexions de haut niveau sur les questions de déplacement, de compensation et de restauration des moyens de subsistance des populations déplacées ont été engagées depuis des décennies. Ces réflexions visent à asseoir une stratégie multi-acteurs et participative de partage des bénéfices issus du barrage. C'est ce qu'ont démontré J. Skinner *et al.* (2009) qui ont passé en revue l'expérience ouest-africaine en matière de réinstallation. Ils ont fait des analyses pertinentes sur les enjeux en recensant les outils et les approches actuellement adoptés à travers le monde pour mieux partager les bénéfices issus des grands barrages. Si l'analyse se concentre sur un partage équitable avec les communautés locales et les usagers traditionnels des rivières, elle reconnaît que le partage de bénéfices entre les États est aussi indispensable pour une coopération efficace et propice à une gestion durable des systèmes fluviaux internationaux de l'Afrique de l'Ouest.

Les actions menées dans le sens du déplacement et de la réinstallation des populations affectées par le programme s'inscrivent dans le respect des exigences légales prévalant au Niger et en se conformant aux politiques de sauvegarde des bailleurs de fonds internationaux. La procédure et les règles suivies par le Niger dans le cadre du programme Kandadji semblent conformes à celles présentées par J. Schmitz (1989) sur l'analyse des déplacements de population autour du barrage de Foum Gleita en Mauritanie. Les personnes affectées subissent différents types de pertes et leur indemnisation s'effectue en nature, en espèces, et/ou sous forme d'assistance technique. C'est cette dernière option qui est privilégiée par les populations de Tillabéri et Téra. Ce constat est conforme aux conclusions de J. Schmitz (1989) au sujet de la réinstallation des populations affectées par le barrage de Foum Gleita en Mauritanie. De même, la question foncière apparait comme un enjeu crucial qui préoccupe la majorité des groupes sociaux du site de Kandadji. Beaucoup souhaitent que le processus de dotation des terres soit revu et que les compensations foncières soient conséquentes. C'est que signalaient déjà T. Park (1985) sur les déplacements de populations dans la vallée du fleuve Sénégal. Les préoccupations et insatisfactions des personnes déplacées ne cessent de s'accroitre au fur et à mesure qu'avance le projet. C'est ce que soulignaient déjà M. Diop et C. Diedhiou (2009, p. 24) qui ont montré que les évaluations réalisées font état d'un sentiment croissant d'insatisfaction au sein des populations déplacées qui continuent, malgré l'aide reçue, d'imputer leur pauvreté au déplacement involontaire et au manque de vision à long terme des processus de réinstallation.

Les indemnisations versées ont rarement été à la hauteur des attentes des populations déplacées. Les retards observés dans les processus de compensation ont eu un impact négatif sur les procédures de réinstallation et de développement des zones d'accueil. Par conséquent, les conditions de vie des populations déplacées et des communautés hôtes se sont souvent dégradées 5 à 10 ans après la réinstallation, généralement lorsque le financement spécifique au projet et lié à la construction du barrage vient à se tarir. Il se pose ainsi une question d'éthique et d'équité, d'autant plus que les populations déplacées paient le plus lourd tribut pour des barrages qui bénéficient davantage à d'autres groupes de la population (citadins, industriels etc.).

En marge des expériences antérieures peu concluantes, des perspectives d'un avenir meilleur semblent se dessiner à travers les projets de réinstallation de certains des futurs barrages Ouest-africains (p. ex. Kandadji, Sambagalou, Fomi, Taoussa et Bui) qui ont d'ores et déjà anticipé leur mobilisation en faveur de la problématique du partage des bénéfices par la mise en place de plans de développement local.

Conclusion

L'analyse du déplacement involontaire des populations à la suite de la construction du barrage de Kandadji permet de noter que les déplacements des populations ont été réalisés en conformité avec les politiques environnementales et sociales des agences bilatérales ou multilatérales de développement. Le processus recèle d'un certain nombre de réalités intrinsèques qui méritent d'être capitalisées. En premier, il montre que la concertation avec les populations est essentielle pour prendre des décisions efficaces à long terme. Ensuite, on remarque l'importance qu'il y a à rétablir au plus tôt les voies de communication antérieures pour ne pas entraver la reconstruction de l'économie et les relations sociétales locales. De même, on note que la transparence dans les compensations permet d'établir une relation de confiance. La reconstruction d'un village d'accueil, après un choix consensuel offre aux habitants une perspective réconfortante par rapport à leur réseau de voisinage, ce qui est particulièrement utile pour les personnes vulnérables. Aujourd'hui, on ajoute à l'opération de réinstallation l'organisation d'un programme de développement local, afin que les nouvelles communautés (intégrant les personnes déplacées, les communautés d'accueil et les récents immigrés attirés par les travaux) soient accompagnées pendant un certain nombre d'années pour assurer la durabilité de leur réajustement économique et social. Ces politiques sociales représentent une avancée remarquable du point de vue d'un développement durable et équitable.

Références bibliographiques

BANQUE MONDIALE (BM), 2001, *Politiques opérationnelles*, Manuel opérationnel de la Banque Mondiale, PO 4.12, 12 p.

BROKENSHA David, 1963. – « Volta Resettlement and Anthropological Research », *Human Organization*, vol. 22, n° 4, pp. 286-290.

CHAMBERS Robert, 1970, *The Volta Resettlement Experience*. London : Pall Mall Press, 286 p.

DIOP Mame Dagou et DIEDHIOU Cheikh Mamina, 2009, « Expérience de l'Afrique de l'Ouest en matière de gestion des personnes déplacées par les grands barrages », in Skinner J. et al. (dir), *Partage des bénéfices issus des grands barrages en Afrique de l'Ouest*, Série Ressources Naturelles n°. 19., Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, Royaume-Uni, pp. 12-31

FAURE Armelle, 2008, « Des normes sociales pour les déplacements de population causés par les grands barrages. France, XXe siècle », *Revue de Géographie Alpine | Journal of Alpine Research*, 96-1 | 2008, pp. 15-28.

Haut-Commissariat à l'Aménagement de la Vallée du Niger (HCAVN), 20012, *Programme Kandadji de Régénération des Écosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger*, *Étude d'impact environnemental et social détaillée*, Rapport de synthèse générale, Tecsult International, Niamey, 51 p.

LAHMEYER INTERNATIONAL, DAR AL-HANDASAH et DOGARI INGÉNIERIE, 2000. *Étude de faisabilité du barrage de Kandadji*. Phases I et II, 12 volumes, 72 p.

LASSAILLY-JACOB Véronique, 1983, « Grands barrages africains et prise en compte des populations locales ». In: *Espace géographique*, tome 12, n°1, pp. 46-58

LLAMBIAS-WOLFF Jaime and GACHURUZI Shally B., 1996, « Les Grands Barrages et la crise environnementale en Afrique », in *REFUGE - Canada's Periodical on Refugees*, Vol. 15, N°2, April 1996, pp. 33-35

Ministère des Finances et de l'Économie, 2004, *Recensement général de la population et de l'habitat* (3e RGP/H) : Résultats définitifs des principaux indicateurs statistiques de la population du Niger en 2001.

NIASSE Madiodio, 2006, « Les bassins fluviaux transfrontaliers » in Bossard Laurent (dir), *L'atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Série Espaces, CEDEAO-CSAO, Abuja/Paris, 20 p.

NIASSE Madiodio et FICATIER Yves, 2008, *Volet social et environnemental du barrage de Manantali. Étude prospective*. Série Évaluation et Capitalisation. Ex Post n°15, AFD, Paris, 69 p.

PARK Thomas K., 1985, "Mauritania : Senegal River Valley", in *Land Tenure issues in River Basin Development in Sub-Saharian Africa*, P. Bloch ed., Land Tenure Center, University of Wisconsin-Madison, pp. 52-73.

PROGRAMME KANDADJI, 2014. *Étude d'avant-projet détaillé du Projet d'aménagement de 4000 ha*, Rapport socio-économique. Niamey, Groupement CIRA SA/Brunicar Sarl.

SCUDDER Thahyer, 2005. *The Future of Large Dams. Dealing with social, environmental, institutional and political costs*. London, Earthscan, 390 p.

SCHMITZ Jean, 1989, « Déplacements de population autour d'un barrage en zone sahélienne : le cas de Foum Gleita », *Cahiers Géographiques de Rouen*, n°32, Institut de Géographie de Rouen, ORSTOM, Paris, pp. 117-126.

SKINNER Jamie, NIASSE Madiodio et HAAS Lawrence (dir), 2009, *Partage des bénéfices issus des grands barrages en Afrique de l'Ouest*, Série Ressources Naturelles no. 19., Institut International pour l'Environnement et le Développement, Londres, Royaume-Uni, 91 p.

TAITHE Alexandre, 2012, *Les enjeux et effets induits attendus des grands investissements énergétiques : Projets hydroélectriques*, Observatoire des Grands Lacs, Notes n° 6, 19 p.

VOLVEY Anne, DEVERIN Yveline, HOUSSAY-HOWCHUCH Myriam, RODARY Estienne, SURUN Isabelle, 2005, « L'Afrique, le Grand barrage », *Objets*, Atlande, pp. 133-135

WET (DE) Chris, 2000, *The Experience with Dams and Resettlement in Africa*. Contributing Paper, World Commission on Dams,

WORLD COMMISSION ON DAMS (WCD), 2000, *Dams and Development*. A New Framework for Decision-Making. The report of the World Commission on Dams, Earthscan Publications, 450 p.